Programme spécifique de recherche 1994-1998: agriculture, pêche

1994/0088(CNS) - 23/11/1994 - Acte final

La décision du Conseil arrête un programme spécifique de recherche et de développement technologique et de démonstration dans le domaine de l'agriculture et de la pêche (y compris l'agro-industrie, les technologies alimentaires, la sylviculture,l'aquaculture et le développement rural) pour la période 1994-1998. - Objectif général: accroître la compétivité, l'efficacité et la viabilité des secteurs de l'agriculture et de la pêche ainsi que des secteurs industriels connexes. - Montant estimé nécessaire : 607 millions d'écus. Répartition indicative par domaine (en millions d'écus): - Chaînes intégrées de production et de transformation: 91 - Application industrielle et méthodes de transformation: 42 - Science générique et technologies avancées pour aliments nutritifs: 97 - Agriculture, sylviculture et développement rural: 225 - Pêche et aquaculture: 103 - Autres activités: 49 La participation au programme est ouverte, avec soutien financier de la Communauté, à toutes les entités juridiques établies dans la Communauté ou dans un pays associé, suite à un accord conclu avec ledit pays tiers, ainsi qu'au Centre Commun de recherche. Le programme sera réalisé au moyen d'actions à frais partagés, d'actions concertées, de mesures spécifiques et de mesures d'accompagnement relatives à la coopération internationale, à la diffusion des résultats et à la formation des chercheurs et utilisateurs.